

**ROYAUME DU MAROC
HAUT COMMISSARIAT AU PLAN**

**Présentation des résultats de l'Enquête Nationale sur la Consommation et les
Dépenses des ménages 2013/2014**

**Inégalités sociales et territoriales à la lumière des résultats
de l'enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages 2014**

Octobre 2016

Inégalités sociales et territoriales à la lumière des résultats de l'enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages 2014¹

Cette note a pour objectif principal de fournir une mise à jour des indices de la pauvreté sous ses formes monétaire et multidimensionnelle ainsi que des inégalités sociales et territoriales, et de dresser un bref aperçu sur le profil de leurs dynamiques. Les estimations sont établies sur la base des données de l'enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages (ENCDM) réalisée en 2014.

L'approche monétaire de la pauvreté et des inégalités sociales exige l'usage du revenu ou des dépenses de consommation comme indicateur de niveau de vie. Cependant, au Maroc, le revenu demeure sujet à des limites inhérentes à son observation et à son usage empirique. Dans ce contexte, les dépenses de consommation constituent une alternative pouvant servir d'agrégat permettant d'approcher monétairement le niveau de vie. En outre, cette option est soutenue par deux arguments : (1) la fluctuation des revenus et leur vulnérabilité aux déclarations; et (2) la difficulté de l'enquêté à se rappeler avec exactitude les revenus tirés de nombreuses activités informelles.

Le Haut-Commissariat au Plan (HCP) mesure le seuil de la pauvreté monétaire en se basant sur la composante alimentaire, conformément aux normes de la FAO-OMS, et la méthode d'estimation de la composante non-alimentaire de ce seuil, développée par la Banque mondiale. Le seuil de la pauvreté alimentaire est le coût d'un panier de biens et services alimentaires garantissant l'ingestion calorique minimale requise par la norme recommandée par l'AFO et l'OMS. Le minimum requis en calories par individu et par jour a été établi en appliquant la table des besoins énergétiques recommandés (Recommended Daily allowance, FAO-OMS) à la structure de la population selon le sexe, l'âge et la situation des femmes vis-à-vis de la grossesse et de l'allaitement.

En 2014, le seuil de la pauvreté monétaire s'établit, par personne et par an, à 4667 DH dans le milieu urbain et à 4312 DH dans le milieu rural. Il vaut, en moyenne, 2,6 \$ US PPA par jour et par personne en milieu urbain et 2,4 \$ US PPA en milieu rural (1 \$ US PPA = 4,88 DH).

En se référant à cette approche, sont considérées pauvres toutes les personnes dont les dépenses de consommation sont inférieures au seuil de pauvreté

¹ Cette note de synthèse est extraite de l'étude « Dynamique des inégalités sociales et territoriales et de la pauvreté 2001-2014 au Maroc », HCP, 2016, à paraître.

monétaire et un ménage est dit pauvre lorsqu'il réalise une dépense totale annuelle moyenne par personne strictement inférieure au seuil fixé de pauvreté. Ainsi, un ménage de taille moyenne de 5 membres serait considéré dans une situation de pauvreté s'il réalise une dépense mensuelle de moins de 1945 DH en milieu urbain ou de moins de 1797 DH en milieu rural.

Seuils de pauvreté monétaire, 2014

Milieu	Seuil de pauvreté alimentaire, 2014	Seuil de pauvreté monétaire, 2014	En \$/jour/personne, 2014	Seuil de pauvreté monétaire, 2007
Urbain	2331 DH	4667 DH	2,6 \$ US PPA	3834 DH
Rural	2331 DH	4312 DH	2,4 \$ US PPA	3569 DH

Source : HCP, 2007 et 2014

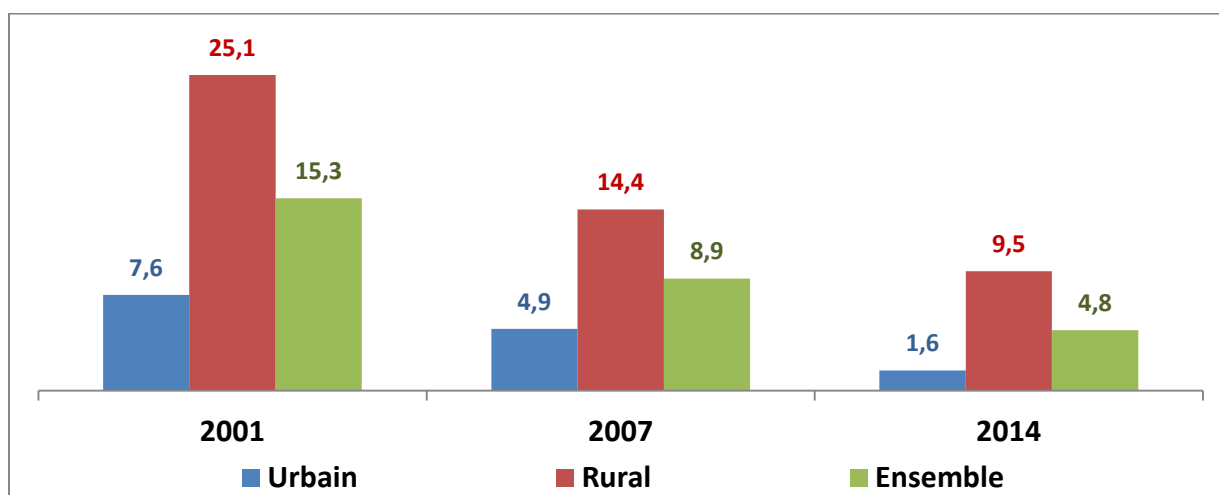
I- Dynamique de la pauvreté monétaire entre 2001 et 2014 : incidence, ampleur et sévérité

En 2014, près de 1 605 000 personnes avaient un niveau de dépense annuelle inférieur au seuil de pauvreté, soit un taux de pauvreté de 4,8% au niveau national. Près de 79,4% d'entre eux vivent en milieu rural - 1 275 000 personnes -, et l'incidence de la pauvreté est plus élevée en milieu rural (9,5%) qu'en milieu urbain (1,6%).

Entre 2001 et 2014, l'effectif de la population pauvre est passé de 4,461 en 2001 à 2,755 millions en 2007 et à 1,605 millions en 2014 enregistrant ainsi une baisse annuelle moyenne de 7.7% entre 2001 et 2007 et de 7.8% entre 2007 et 2014.

Au cours de cette période, l'évolution de la pauvreté a été marquée par une tendance générale à la baisse tout en restant plus concentrée en milieu rural. Au niveau national, l'incidence de la pauvreté est passée de 15.3% en 2001 à 8.9% en 2007 et à 4,8% en 2014. Par milieu de résidence, elle est respectivement passée de 7.6% à 4,9% et à 1,6% en milieu urbain et de 25.1% à 14,4% et à 9,5% en milieu rural.

Evolution du taux de pauvreté (%) selon le milieu de résidence



Source : ENCDM 2014, HCP

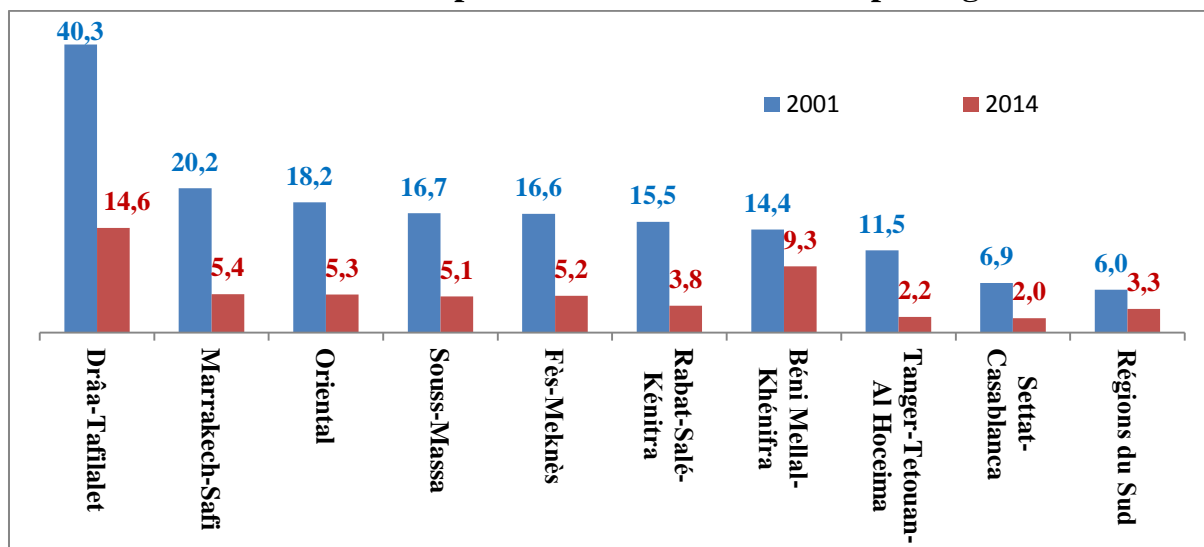
Quoique la pauvreté ait été rapidement résorbée dans les deux milieux de résidence, force est de constater que le rythme de sa baisse est devenu plus prononcé en milieu urbain qu'en milieu rural : le taux de la baisse annuelle moyenne de la pauvreté s'est consolidé dans les villes en passant de 7,1% entre 2001 et 2007 à 15,4% entre 2007 et 2014 versus un ralentissement dans la campagne en passant respectivement de 8,8% à 6,0%.

Ce revirement dans le rythme de la baisse de la pauvreté entre les deux milieux sont corroborés par les changements observés dans le rythme d'accroissement des niveaux de vie par milieu de résidence : au moment où ce rythme a connu, en termes réels, une hausse en milieu urbain en passant de 2,7% entre 2001 et 2007 à 3,5% entre 2007 et 2014, il a affiché une décélération en milieu rural en passant respectivement de 4,7% à 2,8%.

Sur le plan régional, le taux de pauvreté est plus élevé à la moyenne nationale dans les régions du Draa-Tafilalet (14,6%), Béni-Mellal-Khénifra (9,3%), Marrakech-Safi (5,4%), Oriental (5,3%), Fès-Meknès (5,2%) et Souss-Massa (5,1%). Ces régions regroupent 74% de l'ensemble de la population pauvre.

Les zones rurales les plus affectées par la pauvreté relèvent des régions du Draa-Tafilalet (20,6%), Béni-Mellal-Khénifra (14,7%), Fès-Meknès (10,5%) et l'Oriental (9,9%). Ces zones rurales connaissent un taux de pauvreté supérieur à la moyenne rurale (9,5%) et représentent 44,3% de la population pauvre. La zone rurale de Marrakech-Safi où vivent près de 15% de la population pauvre, contribue le plus au phénomène de la pauvreté rurale.

Evolution du taux de pauvreté entre 2001 et 2014 par région



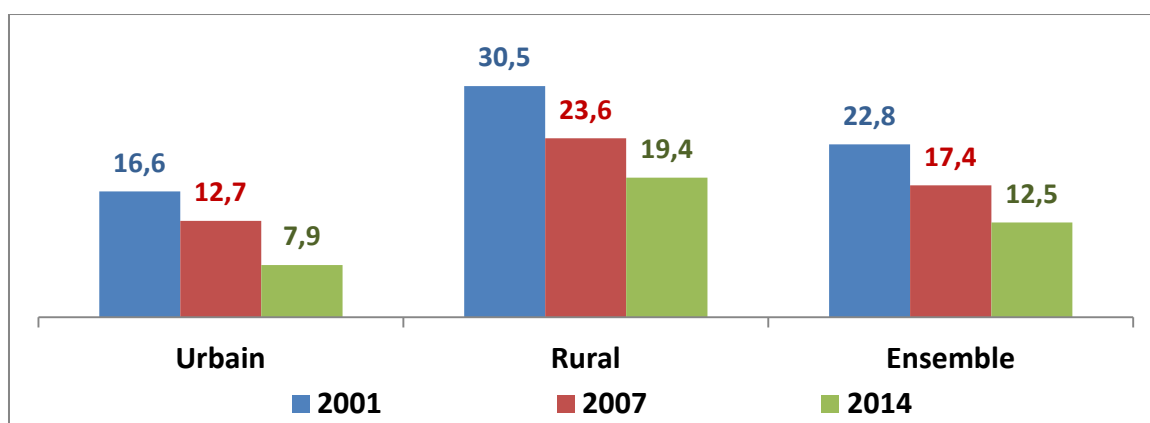
Source : HCP, ENCDM 2001 et 2014

Régions du Sud regroupent «Ed Dakhla-Oued Ed Dahab » ; « Laâyoun-Saguia Al Hamra » ; et « Guelmim-Oued Noun »

II- La vulnérabilité à la pauvreté

La méthode de mesure de la vulnérabilité à la pauvreté consiste à estimer la part de la population dont le niveau de consommation par tête se situe dans une fourchette comprise entre le seuil de pauvreté et une fois et demi ce seuil. Elle permet de renseigner sur la population qui n'est pas pauvre mais qui court un grand risque de tomber dans la pauvreté.

Evolution du taux de vulnérabilité (%) par milieu de résidence



Source : ENCDM 2001 et 2014, ENVM 2007, HCP

Ainsi, au cours de la période 2007- 2014, parallèlement au recul de la pauvreté, la vulnérabilité économique a également connu une baisse notable. C'est ainsi que la part des personnes économiquement vulnérables est passée de 17,4% à 12,5% au niveau national, de 12,7% à 7,9% en milieu urbain et de 23,6% à 19,4% en milieu rural.

En termes absolus, le nombre des économiquement vulnérables est passé de 5,4 million d'individus en 2007 à 4,2 millions en 2014, enregistrant une baisse annuelle moyenne de 3,6%. Différenciée par milieu de résidence, cette baisse reste plus marquée dans les villes que dans les campagnes : le total de la population vulnérable est passé de 2,2 millions à 1,6 millions en milieu urbain, soit une baisse annuelle de 4.6%, et de 3.2 millions à 2.6 millions en milieu rural, soit une baisse de 2.8%.

La vulnérabilité économique devient de plus en plus un phénomène concentré en milieu rural : en 2014, près des deux tiers (62,1%) des personnes vulnérables sont des ruraux, contre 58,0% en 2007.

III- Niveau et évolution des inégalités des niveaux de vie

L'analyse de la situation des inégalités des niveaux de vie remédie, en partie, à l'insuffisance analytique des indicateurs de la tendance centrale, en particulier la moyenne, en estimant, entre autres, la part qui revient à chaque groupe social dans la masse globale des dépenses des ménages.

Les inégalités des niveaux de vie sont appréhendées par deux types d'indicateurs. Le premier est basé sur la mesure des disparités sociales et spatiales de la distribution du niveau de vie. Le second comporte des indicateurs synthétiques qui permettent de récapituler l'inégalité relative en une seule valeur.

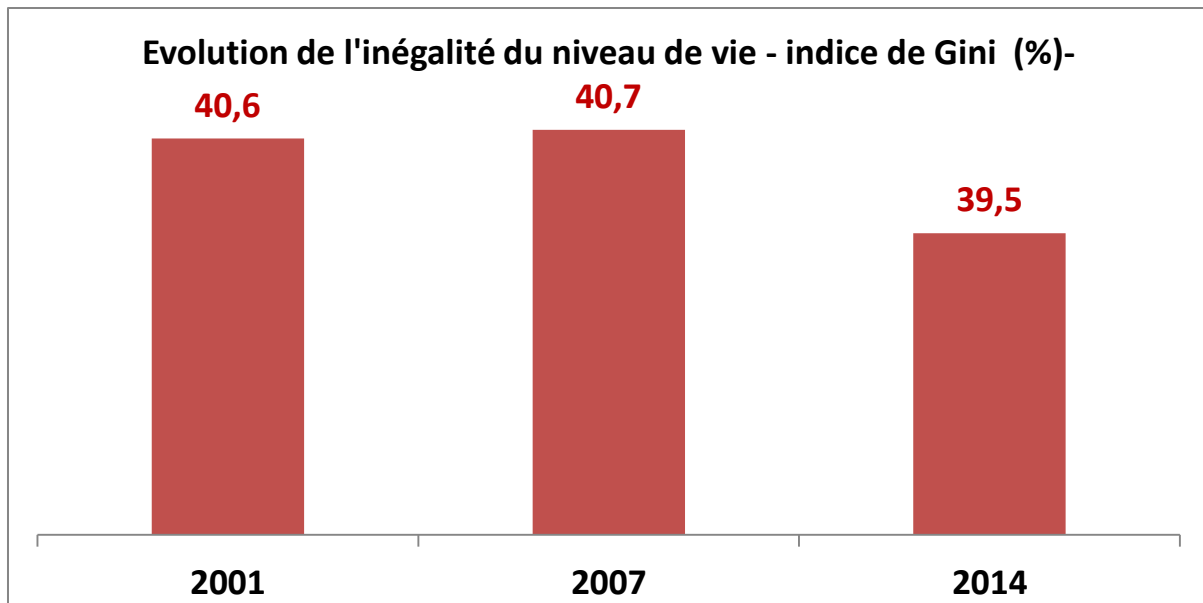
- **Disparités sociales du niveau de vie**

Entre 2001 et 2014, la progression du niveau de vie a profité à l'ensemble des ménages, particulièrement aux catégories modestes et intermédiaires.

L'évolution de la concentration de la masse des dépenses, entre 2001 et 2014, montre que la répartition des dépenses est devenue moins inégalitaire :

- Le rapport des parts dans la masse de la dépense totale entre les 10% les plus aisés et les 10% les plus défavorisés, est passé de 12,2 fois en 2001 à 12,7 fois en 2007 et à 11,8 fois en 2014. Cette réduction est plus conséquente en milieu urbain qu'en milieu rural : le rapport interdécile passe respectivement de 11,2 fois à 12,4 fois et à 10,8 fois dans les villes, et de 7,5 fois à 8,1 fois et à 7,4 fois dans la campagne.
- La même situation est enregistrée parmi les 5% les plus pauvres et les 5% les plus riches, dont le rapport de niveau de vie est passé de 19,3 fois en 2001 en faveur des plus aisés, à 20,4 fois en 2007 et à 19,2 fois en 2014.
- La moitié de la population la plus aisée dispose de 75,8% de la masse des niveaux de vie, soit un peu plus de trois fois (3,1) le niveau de vie des 50% les moins aisés. Entre 2001 et 2014, les 50% des ménages les moins aisés ont peu amélioré leur part dans la masse totale des dépenses de 23,4% en 2001 à 24,2 % en 2014.
- Par catégorie sociale, le niveau de vie par habitant a connu, au cours des périodes 2001-2014 et 2007-2014, une amélioration en termes réels respectivement de :
 - 3,8% et 4,0% pour les 20% des ménages les plus défavorisés ;
 - 3,6% et 3,9% pour la catégorie sociale intermédiaire ;
 - 3,3% et 3,3% pour les 20% des ménages les plus favorisés ;

Dans ces conditions, les inégalités sociales, mesurées par l'indice de Gini, ont affiché une première inflexion de leur tenace rigidité à la baisse, passant de 40,6% en 2001 à 40,7% en 2007 et à 39,5% en 2014. Cette tendance à la baisse s'avère plus prononcée selon le milieu de résidence : l'indice d'inégalité de Gini a respectivement baissé de 41,1% en 2007 à 38,8% en 2014 en milieu urbain, et de 33,1% à 31,7% en milieu rural.



Source : ENCDM 2001 et 2014, ENVM 2007, HCP

- **Disparités territoriales du niveau de vie**

Sur le plan régional, l'évolution du niveau de vie entre 2001 et 2014 a nettement montré l'existence d'un processus de convergence entre les 12 régions du Royaume bien que le rythme de réduction des écarts régionaux n'ait été pas le même pour toutes les régions.

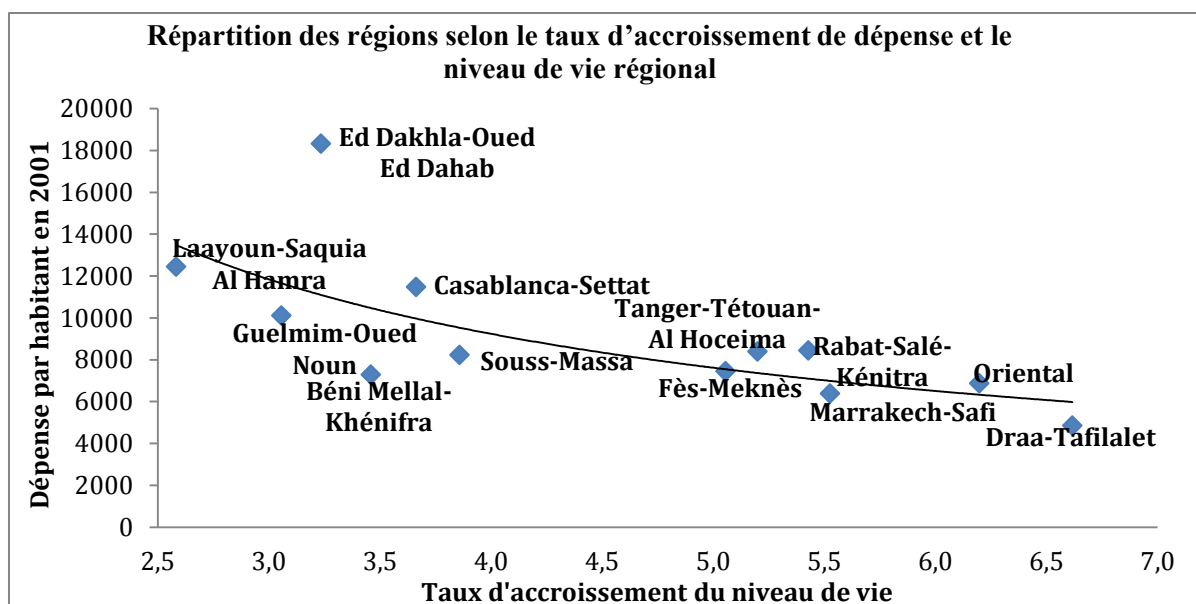
L'approche d'analyse de la convergence consiste à mesurer la réduction de la dispersion du niveau de vie dans le temps sur la base de deux indicateurs :

(i) le coefficient de convergence qui mesure le rythme de retour à la moyenne en régressant le taux de croissance du niveau de vie sur son niveau initial ; il explique dans quelle mesure deux régions éloignées se rapprochent et par conséquent les disparités se réduisent.

(ii) l'écart moyen qui renseigne sur l'évolution de la dispersion de la coupe transversale.

Ces deux indices permettent de renseigner sur le processus de convergence du niveau de vie qui s'opère entre les régions du Maroc entre 2001 et 2014. Plusieurs conclusions s'imposent à partir des données des enquêtes nationales sur la consommation et les dépenses des ménages de 2001 et 2014.

La significativité des coefficients de convergence indique une tendance confirmée à la réduction des disparités du niveau de vie entre les différentes régions du Royaume. Elle indique clairement que le niveau de vie des régions les moins nanties tend à croître plus vite que celui des régions les plus nanties.



C'est ainsi que des régions moins nanties comme Drâa-Tafilalet, l'Oriental, Marrakech-Safi, Fès-Meknès affichent des taux d'accroissement du niveau de vie supérieurs à ceux des régions qui comptent parmi les plus nanties, telles que Ed Dakhla-Oued Eddahab, Laayoune-Sakia- El Hamra, Casablanca-Settat, Guelmim-Oued Noun. Cependant, les régions de Draa-Tafilalt et Béni Mellal-Khénifra sont marquées par un rythme de convergence remarquablement lent.

A cet égard, les régions exhibant un niveau de vie supérieur à la moyenne nationale sont « Eddakhla oued Eddahab » (28627 DH); « Casablanca-Settat » (19006 DH) ; « Laayoune-Sakia-ElHamra » (17729 DH) ; « Rabat-Salé-Kénitra » (17 717 DH) ; « Tanger-Tetouan-EL Hoceima » (17082 DH) et la région de l'« Oriental » (15 972 DH).

Les autres régions réalisent une dépense annuelle per capita inférieure à la moyenne nationale particulièrement au niveau des régions de « Draa-Tafilat » et « Béni Mellal-Khénifra » dont les ménages connaissent la plus faible dépense annuelle moyenne par tête (respectivement 11 923 DH et 11 745 DH).

Dans ces conditions, avec un rythme annuel tendanciel de convergence de 4%, il faudrait 24 ans pour que le processus de convergence arrive à réduire les disparités régionales initiales de moitié.

Par ailleurs, entre 2001 et 2014, les inégalités mesurées par l'indice de Gini, ont baissé dans les régions de "Casablanca-Settat", passant de 43,2% à 39,6%, "Souss-Massa", de 40,9% à 37,3%, "Marrakech-Safi", de 36,2% à 34,6% et "Béni-Mellal-Khénifra" de 35,3% à 34,4%.

Les autres régions ont été caractérisées soit par une stagnation des inégalités, c'est le cas notamment de la région "Tanger-Tétouan-Al Hoceima" (37,0%) ou

par une augmentation dont la plus forte est observée dans les régions du Sud où l'indice de Gini est passé de 35,0% à 40,2%, et dans la région « Rabat-Salé-Kenitra », de 40% à 44%.

Par rapport aux disparités spatiales, l'écart de niveau de vie entre les deux milieux de résidence urbain et rural semble marquer une amorce à la hausse : il est passé de 2 fois en 2001 à 1,8 fois en 2007 et à 1,9 fois en 2014.

IV. Croissance-Inégalité-Pauvreté : Quelles interrelations ?

Le déclin des formes monétaires de la pauvreté absolue au Maroc, entre 2001 et 2007, aurait principalement résulté de la croissance économique, alors qu'entre 2007 et 2014, ce déclin aurait été le résultat conjugué de la croissance économique et du recul significatif de l'inégalité.

Entre 2001 et 2007, la réduction de l'incidence de la pauvreté monétaire était exclusivement due à l'amélioration de la croissance en raison notamment de la stagnation de l'inégalité. Inversement, entre 2007 et 2014, le déclin de l'inégalité économique a contribué à réduire la pauvreté absolue de 18,0%. Le reste de la baisse (82%) incombe à l'effet de croissance du niveau de vie. Le même schéma s'est reproduit entre 2001 et 2014 même s'il s'avère que l'effet de croissance (92%) domine très fortement l'effet de la baisse de l'inégalité (8%) sur la réduction de l'incidence de la pauvreté.

L'évolution du lien croissance-pauvreté montre que la croissance devient de plus en plus notoirement réductrice de la pauvreté : une croissance économique de 1% donne lieu à une réduction du taux de pauvreté de 2,7% en 2001, 2,9% en 2007 et 3,6% en 2014.

- **La configuration pro-pauvres de la croissance**

L'analyse cardinale des différents indices de croissance pro-pauvre entre 2007 et 2014 montre que la croissance était pro-pauvres à tous les niveaux, national, urbain et rural. L'indice de croissance pro-pauvres était de 1,13 à l'échelle nationale, 1,29 en milieu urbain et 1,25 en milieu rural. En d'autres termes, la croissance économique réalisée au Maroc au cours de cette période a profité davantage aux pauvres qu'aux non pauvres.

Indice de croissance pro-pauvres de Kakwani et Pernia 2001-2014

Indicateurs	2001-2007	2001-2014	2007-2014
Taux de croissance	20,2	39,5	16,0
Taux de croissance équivalent à la pauvreté	19,0	40,1	18,1
Indice croissance pro-pauvres	0,94	1,02	1,13

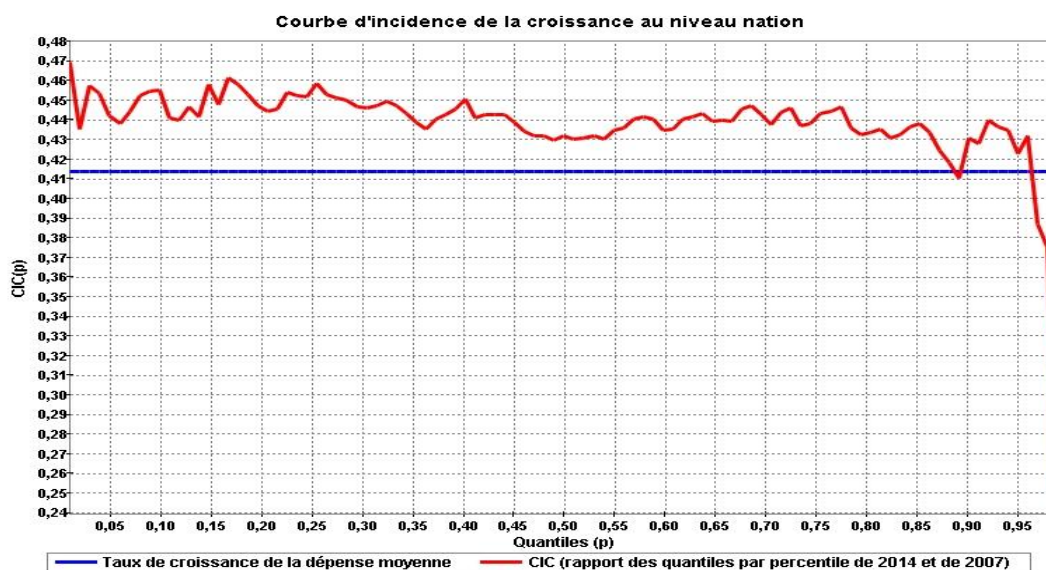
Source : HCP 2001, 2007 et 2014

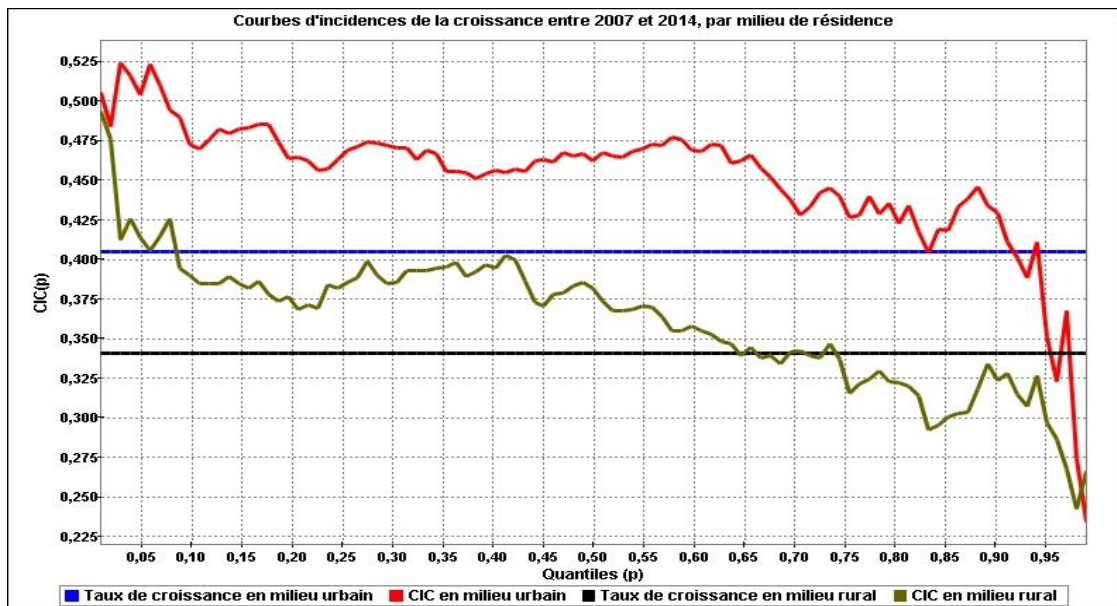
Ces résultats montrent encore une fois que l'effet conjugué de la croissance économique et de réduction des inégalités a favorisé le bien-être de la population pauvre d'une façon plus que proportionnelle que le reste de la population.

L'approche ordinale de Ravallion et Chen (2003), moyennant la courbe d'incidence de la croissance (CIC), permet d'illustrer graphiquement la nature des liens entre la croissance et la pauvreté. Ainsi, la CIC entre 2007 et 2014 est partout positive, ce qui indique que la répartition de 2014 s'est accompagnée d'une amélioration du niveau de vie de toutes les couches sociales, des plus pauvres aux plus riches.

Telle amélioration se traduit à la fois par la réduction de la pauvreté monétaire dans toutes ses formes et par une baisse de l'inégalité globale. D'emblée, les CIC des milieux urbain et rural sont décroissantes, traduisant un gain des fruits de la croissance de la population pauvre plus proportionnel que le reste de la population.

En somme, ces indices portent donc à considérer que la croissance était nettement pro-pauvres au cours de la période 2007-2014.





V. Pauvreté multidimensionnelle, 2004-2014

A l'instar de la pauvreté monétaire, la pauvreté multidimensionnelle (PM) connaît un fort déclin au fil des années. Évaluées à l'aide de l'approche adoptée par le PNUD, dite d'Oxford, les tendances enregistrées par la PM font état de progrès notables dans le domaine des conditions de vie. Le taux de PM a remarquablement diminué, entre 2004 et 2014, de :

- 76% à l'échelle nationale, passant de 25,0% à 6,1% ;
- 85% dans le milieu urbain, de 9,1% à 1,2% ;
- et de 70% dans le milieu rural, de 44,6% à 13,5%.

En 2014, l'effectif global de la population pauvre est de près de 2,028 millions d'individus dont 89,5%, 1,814 millions de personnes, résident en milieu rural. Ces indices soulignent que, à l'instar de la pauvreté monétaire, la pauvreté multidimensionnelle demeure principalement un phénomène rural.

La décomposition de la pauvreté multidimensionnelle par dimension du bien-être montre que les déficiences en termes d'éducation des adultes et de scolarisation des enfants sont responsables à hauteur de 54,8% de la pauvreté multidimensionnelle. Cette contribution s'élève à 28,2% pour la dimension conditions de vie et à 17,1% pour la dimension santé.

En milieu urbain, plus de 90% de la pauvreté multidimensionnelle sont dues aux déficiences en termes d'éducation (57,3%) et de santé (33,9%). La pauvreté rurale s'explique principalement par les privations en termes d'éducation (54,5%) et de conditions de vie (30,4%).